

Mieux gérer nos déchets, que des avantages !

Le réemploi et la gestion des autres matières résiduelles



2020

Le gouvernement du Québec s'est doté d'une Politique de gestion des matières résiduelles ambitieuse afin de réduire au maximum la quantité de déchets produits. L'idée principale est d'éliminer uniquement ce qu'on appelle les résidus ultimes, soit les déchets non valorisables et non réutilisables. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'appliquer le principe favorisant d'abord la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et, en dernier lieu, l'élimination.

Alors que des efforts importants sont réalisés (ou en voie de l'être) pour détourner les matières organiques et recyclables de nos déchets, il y a lieu de se pencher également sur les autres matières résiduelles qui sont souvent éliminées. Or, la grande majorité de ces matières peuvent être réutilisées, recyclées, valorisées ou éliminées de façon sécuritaire.

C'est pourquoi le gouvernement provincial a fixé des objectifs de récupération, notamment pour les débris de construction, rénovation et démolition (CRD). Aussi, il sera interdit, d'ici peu, d'éliminer le bois.

Par ailleurs, certaines matières résiduelles doivent être traitées avec précaution et lorsque possible, recyclées. C'est le cas des résidus domestiques dangereux (RDD), du matériel informatique et électronique, des piles et des ampoules fluorocompactes. C'est pourquoi des programmes de récupération spécifiques sont existants pour ces types de matières.

Précisons qu'aucun programme provincial ne vise la récupération des résidus encombrants (sofa, appareil électroménager, meuble, etc.) ou des textiles.



La Communauté Métropolitaine de Québec (CMQ), dont fait partie la MRC de La Côte-de-Beaupré, a l'obligation légale de se conformer à la politique du gouvernement. Par le biais de son Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR), elle a fixé des objectifs de récupération et priorisé des mesures que la MRC devra respecter. Ainsi, d'ici 2017, la MRC doit élaborer un plan d'action régional conforme au PMGMR. Au-delà de cette date, des sanctions financières sont à prévoir pour les municipalités qui ne se seront pas engagées dans cette voie.

Pour mieux comprendre les choix qui s'offrent à la communauté, votre MRC vous propose ce troisième document informatif d'une série de trois sur les grands enjeux entourant le réemploi et la gestion des autres matières.

Mais avant d'aller plus loin, pourquoi réduire nos déchets ?

Parce que l'élimination a un impact sur la communauté

Tout d'abord, on sait que l'élimination des matières résiduelles en général n'apporte aucune valeur ajoutée à la communauté, qu'elle soit environnementale, sociale ou économique. Au contraire, il y a un coût non négligeable à les éliminer.

Parce que réduire les déchets, c'est aussi réduire les dépenses !

Les économies brutes ou coûts évités

Pour dissuader le réflexe de tout mettre à la poubelle, le gouvernement impose une taxe de plus en plus importante à l'élimination (enfouissement et incinération). Les municipalités, les entreprises et les autres organisations doivent payer cette redevance au gouvernement du Québec (taxe sur les déchets) pour chaque tonne de matière éliminée. Donc, plus on réduit notre quantité de déchets, plus on économise! D'autant plus que l'élimination des déchets dans la région est dispendieuse (142 \$ la tonne versus 113 \$ de moyenne au Québec).

Les subventions ou autres opportunités financières

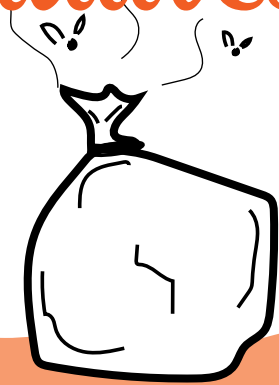
Pour encourager la mise en œuvre d'actions permettant de réduire l'élimination des matières résiduelles, le gouvernement :

- Récompense financièrement les municipalités qui ont une bonne performance environnementale;
- Met sur pied divers programmes de financement pour encourager la mise en place d'infrastructures.

De plus, certains programmes de récupération sont entièrement financés par les producteurs qui génèrent certaines matières résiduelles, que ce soient les matières recyclables, les RDD, le matériel électronique et informatique, les piles et batteries, etc.

Dans le cadre de sa dernière Politique de gestion des matières résiduelles, le gouvernement prévoit réduire la quantité de déchets par habitant par année à 700 kg. La CMQ souhaite dépasser cet objectif et vise 602 kg/hab/an.

Quelles sont les alternatives à l'élimination ?



Réduire

Réutiliser

Recycler

Valoriser

Éliminer !



Exemple : En utilisant les piles rechargeables plutôt que des piles classiques. En évitant la surconsommation et les achats spontanés.

Exemple : En déposant vos vieux vêtements dans une friperie ou une cloche de récupération. En favorisant la réutilisation ou la réparation de vos vieux meubles.

Exemple : En recyclant vos vieux électroménagers auprès de ferrailleurs. En acheminant vos débris de construction, piles usagées, pots de peintures et d'huiles dans un point de dépôt ou un écocentre.

Exemple : En acheminant vos branches et résidus de bois à l'écocentre afin que le bois soit valorisé en copeaux de bois, litières animales ou combustibles.

Ainsi, pour diminuer l'élimination et atteindre les objectifs de la CMO, il faut viser l'ensemble des matières résiduelles contenu dans la poubelle.

Voici ce qu'il reste généralement
dans notre poubelle :



Matières organiques **67,8%**

Papier et carton **9,7%**

Plastique **8,1%**

Encombrants et CRD **5,1%**

Verre **2,5%**

Textiles **2,4%**

Métal **2,2%**

RDD **2,2%**

On inclut dans les RDD et autres : les huiles, peintures, solvants, batteries de véhicule, bonbonnes de propane, les médicaments, le matériel informatique, les ampoules fluocompactes, etc.

On inclut dans les débris de CRD : le bois, le gypse, les bardeaux d'asphalte, le béton, la brique, etc.

On inclut dans les résidus encombrants : les appareils électroménagers (petits et gros), les meubles, matelas, divan, etc.

On inclut dans les textiles : les vêtements, les couvertures, draperies, etc.

L'ensemble de ces éléments représente environ 10 % de nos déchets et cela ne tient pas compte des quantités générées par les commerces, les institutions et les industries.

— le saviez-vous ? —

Plusieurs produits sont récupérés grâce aux programmes de Responsabilité élargie des producteurs (REP). C'est une approche visant à transférer la responsabilité de la gestion des matières résiduelles aux entreprises qui mettent en marché les différents produits (principe de pollueur-payeur). Elles ont l'obligation d'offrir des points de dépôt à leur clientèle et d'assurer une gestion sécuritaire et responsable de leurs produits en fin de vie. Cinq catégories de produits sont touchées :

- Les produits électroniques et informatiques : ordinateurs, lecteurs audio, téléviseurs, etc. (recyclermeselectroniques.ca);
- Les piles, ampoules fluocompactes, téléphones cellulaires et batteries (appelarecycler.ca);
- Les lampes au mercure (recycfluo.ca);
- Les peintures, aérosols et leurs contenants (www.ecopeinture.ca);
- Les huiles, les liquides de refroidissement, les antigels et leurs contenants (soghu.com).



La situation de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Objectifs spécifiques pour la CMQ	Objectifs de la politique québécoise	Situation en 2013 MRC de la Côte-de-Beaupré
Récupérer 89% des résidus CRD	70% (80 % béton, brique, asphalte)	83%
Récupérer 51% des RDD et des autres résidus	—	25%

La MRC de La Côte-de-Beaupré est tenue de respecter les orientations de la CMQ. Il est donc nécessaire de mieux récupérer l'ensemble des matières résiduelles que nous générons.

L'objectif de la CMQ est de récupérer 89 % de l'ensemble des débris de CRD. Présentement, le taux global de récupération sur la Côte est de 83 %, toutefois, en considérant les objectifs de récupération selon la nature des débris de CRD, les constats sont différents :

- L'objectif provincial vise un tri de 70 % des débris de CRD du secteur du bâtiment. Pour le moment, le taux de récupération de ces débris de construction à la MRC est de 57 %. Souvent, ces débris sont acheminés dans un centre de tri de débris de CRD. Or, il n'existe aucun centre de la sorte sur le territoire de la MRC.
- La récupération des agrégats est efficace, avec un taux de récupération de 94 % alors que l'objectif du gouvernement est de 80 %.

D'autre part, bien que le gouvernement du Québec n'ait pas établi de cible, la CMQ souhaite récupérer 51 % des autres matières résiduelles (RDD, résidus encombrants, textiles) sur son territoire d'ici 2020. Présentement, très peu de résidus encombrants sont récupérés sur la Côte et moins de 25 % des textiles le sont.

Mais comment diminuer davantage la quantité de déchets que nous produisons ?

En favorisant le réemploi ou en les acheminant aux points de dépôt disponibles.

Il existe six **écocentres** municipaux sur le territoire de la MRC, qui acceptent différents types de matières résiduelles (pneus, RDD, débris de CRD, meubles, etc.) de la part des citoyens. En 2013, plus de 2 700 tonnes ont été récupérées par ces installations. Ces services permettent de compléter les services de collecte de porte en porte sur le territoire. Chaque écocentre est géré par sa municipalité, avec des horaires et modes de gestion particuliers.

Également, plusieurs **autres points de dépôt** sont existants pour certains types de matières résiduelles, dont certaines ressourceries, pharmacies, garages mécaniques, quincailleries et autres commerces.

Points de dépôt	Adresse	Matières acceptées
Friperie de la Côte	11186, avenue Royale, Beaupré QC GOA 1E0	Comptoir de vêtements et autres articles (offrent aussi la collecte à domicile)
Antiquités Générales	8156, boulevard Sainte-Anne Château-Richer (Québec), GOA 1N0	Meubles et articles usagés, collecte et livraison de meubles
Les Trouvailles (Société Saint-Vincent-de-Paul)	6357, avenue Royale, L'Ange-Gardien (Québec), GOA 2K0	Comptoir de vêtements, petits accessoires ménagers
Agapè	3275, chemin Royal, Québec, QC G1E 1V8 (environ 14 km de Boischatel)	Vêtements, meubles, appareils électroménagers

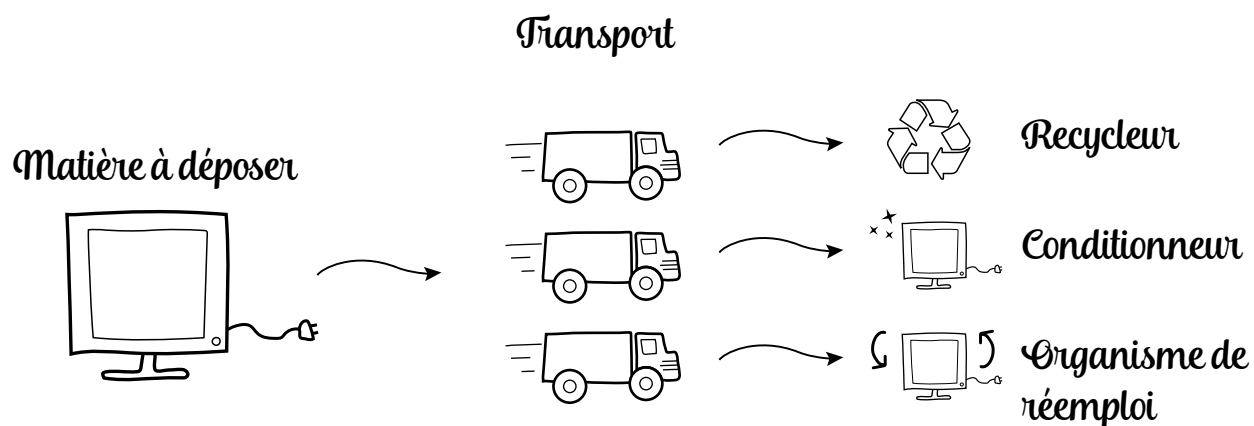
Les écocentres

Un écocentre est un lieu de dépôt pour les matières non collectées au moment des collectes municipales. L'accès aux écocentres est généralement gratuit pour les résidents du territoire. Les matières peuvent être entreposées pêle-mêle dans un conteneur, puis acheminées et triées dans un centre de tri de déchets de CRD. Toutefois, si elles sont séparées à la source (par exemple le bois et le métal) leur qualité et valeur sont nettement augmentées.

Quelles pistes d'amélioration pourraient être apportées afin d'atteindre les objectifs à terme ?

- Les types de matières résiduelles acceptées dans les écocentres peuvent varier selon les municipalités, ce qui peut mener à une certaine confusion pour les usagers. C'est le cas aussi des horaires, des tarifs et des autres modes de fonctionnement. **Peut-être devrions-nous uniformiser les modes de gestion des écocentres sur le territoire ?**
- La clientèle des écocentres est essentiellement résidentielle. Or, un grand volume de matières résiduelles est généré par les institutions et les commerces, notamment les entrepreneurs en construction. **Peut-être devrions-nous envisager d'étendre ces services ?**
- Peu de tri et d'efforts de réemploi sont existants dans les écocentres municipaux, notamment pour les résidus encombrants et les déchets de CRD. **Peut-être devrions-nous envisager un mode de gestion particulier de ces résidus pour favoriser leur réutilisation et ainsi respecter le principe des 3RVE ?**
- Il manque des installations pour centraliser et trier les résidus de CRD permettant d'augmenter la valeur de la matière et de réduire les coûts de gestion. **Peut-être devrions-nous envisager l'aménagement de nouvelles infrastructures sur la Côte ?**

L'organisation d'un écocentre



Le saviez-vous ?

Il existe quatre centres de tri de déchets de CRD sur le territoire de la CMQ où plus de 150 000 tonnes de déchets de toutes sortes sont triés puis recyclés à chaque année. D'ailleurs plusieurs écocentres sur la Côte acheminent les résidus reçus par les citoyens à ces centres.

Les matières résiduelles triées qui sortent des centres de tri de déchets de CRD sont très variables et dépendent des intrants qu'ils reçoivent et du type de travaux. Par exemple, le secteur de la démolition générera beaucoup plus de brique et béton que celui de la construction. Mais de façon générale, le bois est la matière qui est la plus triée dans les centres de tri, en raison des nombreux débouchés et de la valeur de cette matière. En moyenne, les déchets de CRD acheminés dans les centres de tri contiennent plus de 15 % de rejet.

L'un des enjeux de ces installations est la recherche de débouchés pour les déchets de CRD triés, notamment du gypse. Mais le plus important est la génération de résidus de criblage, aussi appelés «particules fines», qui représentent environ 40 % des extrants produits par les centres de tri. Ces résidus inertes, qui s'apparentent à une poussière hétérogène assez grossière, sont produits lors du tamisage et du tri des déchets de CRD. Pour le moment, l'utilisation de ces particules est permise comme matériel de recouvrement dans les lieux d'enfouissement. Des démarches sont en cours afin d'étudier les filières de valorisation possibles de ces résidus.

Comment ça fonctionne *ailleurs* ?

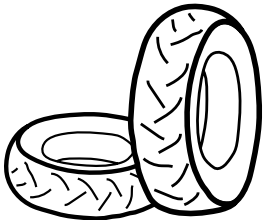
D'autres MRC sont parvenues à mieux gérer leurs matières résiduelles et ainsi, diminuer leur quantité de déchets à éliminer. Des dizaines de villes et MRC du Québec ont opté pour l'aménagement d'écocentres régionaux ou industriels pour améliorer la performance environnementale de leur région et offrir plus de services à la population. Plusieurs projets connexes sont souvent observés et liés aux activités des écocentres, comme pour :

- La MRC d'Abitibi-Ouest, qui a jumelé un centre de transfert des matières recyclables et des déchets pour optimiser ses collectes.
- La MRC de Charlevoix-Est, qui a centralisé la gestion de ces trois écocentres municipaux à un centre de transfert des débris de CRD, qui permet d'acheminer les résidus dans des centres de tri plus éloignés. Les entrepreneurs en construction et les citoyens sont aussi invités à aller déposer leurs débris de CRD à ce centre.
- La Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM) qui a créé un complexe de gestion intégrée des matières résiduelles comprenant un écocentre régional, un centre de transfert ainsi qu'un magasin de réemploi (avec atelier de mécanique et d'ébénisterie).

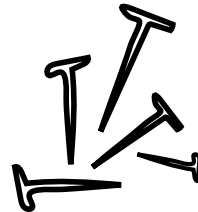
Ce ne sont que quelques exemples, mais on constate que les initiatives qui fonctionnent ont emprunté les pistes de solution suivantes :

- Développer des partenariats avec les entreprises et ressourceries locales afin de rediriger les citoyens aux bons endroits et assurer un accueil de qualité et uniforme;
- Favoriser la récupération et le réemploi des résidus encombrants plutôt que leur élimination;
- Offrir plus de services dans les écocentres en récupérant, par exemple, tous les produits couverts par la REP;
- Offrir l'accès aux écocentres, aux petits commerces et institutions du territoire pour éviter que leurs déchets soient éliminés;
- Sensibiliser la population saisonnière aux pratiques de la MRC;
- Développer une stratégie de communication afin d'informer et de sensibiliser la population aux enjeux liés à la gestion des matières résiduelles de la MRC.

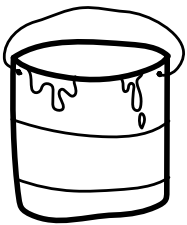
Voici quelques exemples de débouchés pour les matières résiduelles qui sont acheminées aux écocentres ou autres points de dépôt



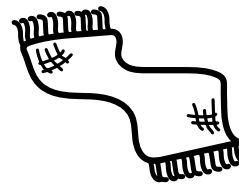
Les vieux pneus sont, après quelques étapes de conditionnement, recyclés en surface synthétique pour les terrains sportifs ou de jeux ou encore en tapis amortisseur.



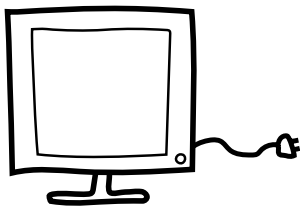
Les produits métalliques (ferreux et non ferreux) sont recyclables quasiment à l'infini. Ils sont donc refondus et retransformés en pièces métalliques tels que des clous, des boîtes de conserve ou des pièces automobiles.



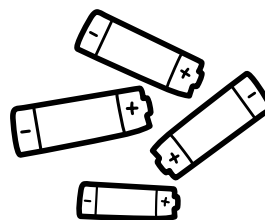
Les peintures, lorsqu'elles sont disposées de façon sécuritaire par les usagers, sont récupérées puis triées par type puis par couleur. Les contenants en plastique et métal seront recyclés, alors que les restes de peinture serviront à recréer de nouvelles peintures.



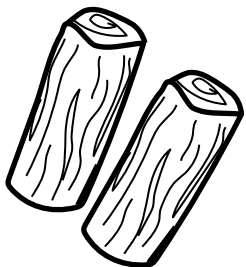
Les textiles, lorsqu'ils ne sont pas réutilisables, sont découpés puis défilés. Ils seront recyclés en feutre pour les meubles, en tapis amortissant à placer sous les planchers flottants ou comme isolant des maisons.



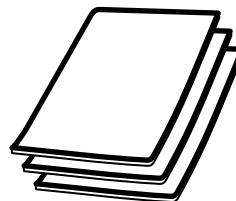
Le matériel informatique et électronique est complètement démonté. Chaque élément est séparé et trié. Les métaux lourds utilisés pour la fabrication des téléphones sont extrêmement coûteux à extraire. En revanche leur recyclage est, en général, très simple et peu cher.



Les piles, qui ne doivent en aucun cas se retrouver dans la nature, vont être triées par type, puis envoyées aux recycleurs qui sépareront les différents métaux. Une fois triés, les métaux suivront la filière classique de recyclage et seront retransformés en nouvelles piles, entre autres.



Le bois peut se classer en deux catégories : le bois d'œuvre (propre, sans peinture) et le bois de qualité secondaire, tels que les panneaux particules ou la mélamine (contient de la colle, peinture, etc.). Les débouchés sont différents dans les deux cas. Le bois de qualité supérieure peut être broyé pour en faire des copeaux (aménagement paysager, compostage ou de la litière animale). Le bois de moindre qualité est souvent valorisé énergétiquement, pour produire de la vapeur ou du chauffage.



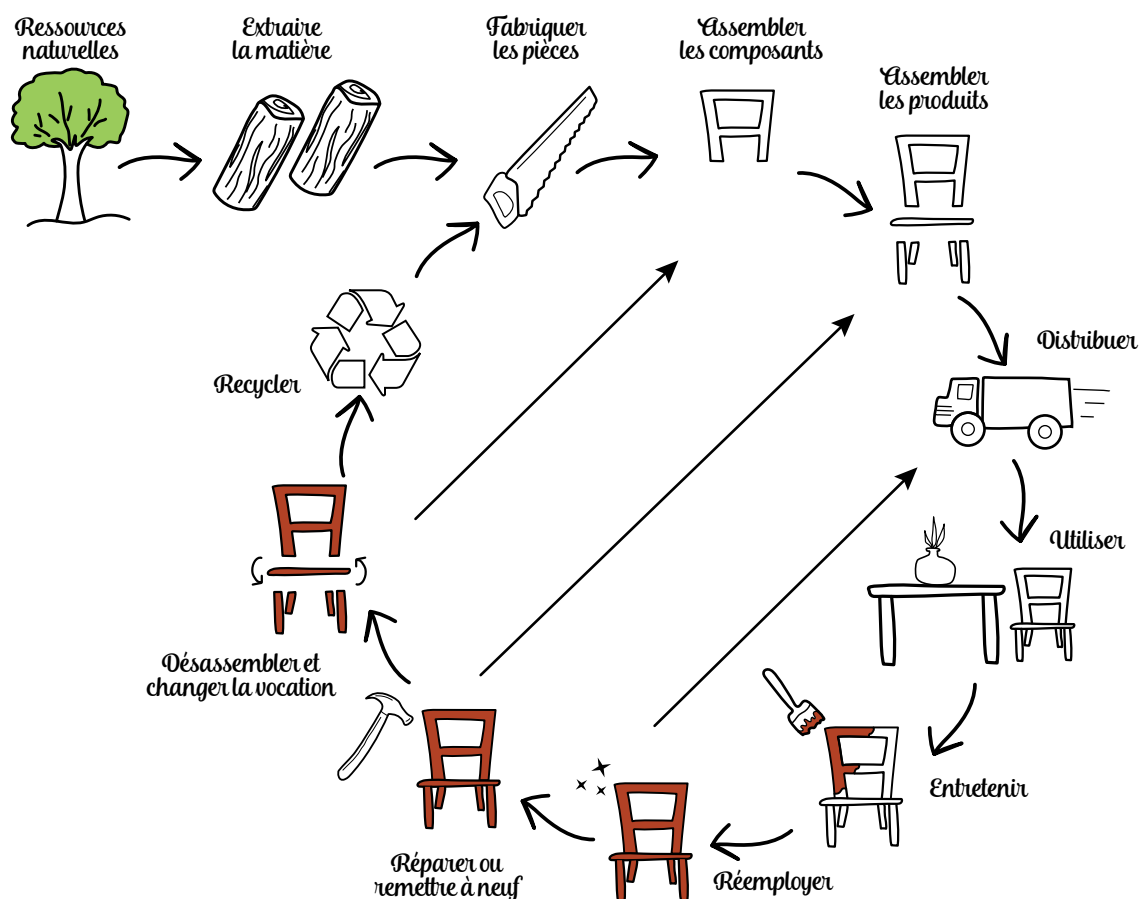
Les panneaux de gypse peuvent être conditionnés pour en faire, notamment, un bon amendement agricole, mais très peu de recycleurs les traitent pour le moment au Québec. Il est donc préférable de trier à la source le gypse, car une fois dans le processus de tri, il génère des particules fines. Précisons qu'une fois enfoui, le gypse peut générer des odeurs nauséabondes. Sa présence dans les sites d'enfouissement est donc à éviter.

Existe-t-il

d'autres façons de faire ?

Oui! Et le milieu est très actif pour trouver de nouvelles façons de faire ou améliorer celles existantes. Nous pouvons citer celles-ci :

Économie circulaire est un système d'échange visant à optimiser l'utilisation des ressources à chaque étape de la production d'un bien, afin de réduire son empreinte environnementale.





L'écologie industrielle et territoriale, appelée aussi symbiose industrielle, est une démarche complexe à mettre en place, mais dont les effets sur l'environnement et sur l'économie locale présentent de nombreux avantages! Il s'agit d'une déclinaison du concept d'économie circulaire : l'objectif est de créer un réseau entre les entreprises locales pour mettre en commun des ressources.

Entreprise X

Entreprise Y



Si vous souhaitez en savoir plus,

nous vous invitons à rejoindre notre page www.facebook.com/strategiegrdurable, vous y trouverez entre autres des capsules vidéo et plusieurs autres trucs et astuces pour une saine gestion de vos matières résiduelles !



